


REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.03.05 Du 28 mars 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 22 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Autorisation de lancement d'une procédure formalisée pour le marché de maintenance, d'exploitation et de travaux des installations thermiques des bâtiments communaux et des installations de traitement d'eau des bassins de la piscine Corneille	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2, Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2124-2,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 29 POUVOIRS : 6 VOTANTS : 35	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 20 mars 2023,	
POUR : 35 CONTRE : ABSTENTIONS :	Considérant qu'afin de poursuivre les prestations de maintenance, d'exploitation et de travaux des installations thermiques des bâtiments communaux et des installations de traitement d'eau des bassins de la piscine Corneille, le marché 2019 AOO 01 arrivant prochainement à échéance, il convient de lancer un nouveau marché selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert européen,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant que le marché sera conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 3 fois pour une même durée, Considérant que le marché sera pour partie un marché à prestations forfaitaires et pour l'autre partie un accord-cadre à bons de commande pour des prestations occasionnelles, Considérant que le marché sera alloté en 3 lots et le montant annuel fixé pour chaque :	
ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : DOMINIQUE PAGES A SOPHIE TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI A ANNE SOPHIE MARADEIX Bruno-Olivier BAYLE A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL	<p><u>Lot 1</u> : Installations thermiques des bâtiments communaux Montant estimatif annuel pour les prestations forfaitaires : 130 000 € HT Montant maximum annuel pour les prestations occasionnelles : 140 000 € HT</p> <p><u>Lot 2</u> : Installations thermiques et aérauliques de la piscine Corneille Montant estimatif annuel pour les prestations forfaitaires : 9 000 € HT Montant maximum annuel pour les prestations occasionnelles : 40 000 € HT</p> <p><u>Lot 3</u> : Traitement de l'eau des bassins de la piscine Corneille Montant estimatif annuel pour les prestations forfaitaires : 141 000 € HT Montant maximum annuel pour les prestations occasionnelles : 120 000 € HT</p> <p>Considérant que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce marché seront prévus annuellement, Considérant que l'analyse des offres sera présentée en Commission d'appel d'offres chargée d'attribuer chaque lot à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse et conformément aux critères qui seront indiqués dans le règlement de consultation,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure formalisée pour le marché de maintenance, d'exploitation et de travaux des installations thermiques des bâtiments communaux et des installations de traitement d'eau des bassins de la piscine Corneille</p>	

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20230328-DEL2023-03-05-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

LAURENT DUFOUR A PIERRE  
SOUDRY  
JULIETTE DECAUDIN A Sylvie  
d'ESTÈVE  
Carmen OJEDA-COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, et les éventuels avenants à intervenir.

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
dépôt en Préfecture le 03/04/23  
et de sa publication le 04/04/23  
P.le Maire  
par délégation  
  
Aude BELLOIR  
Directrice du Pôle Administration  
Générale et Relations aux Citoyens



Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,



Olivier DELAPORTE

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*